

COMMUNIQUE DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO SUR LA SITUATION AU MALI

1. A l'invitation de S.E.M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la CEDEAO, une réunion de concertation sur la situation au Mali s'est tenue le 6 juin 2012 à Lomé en marge du sommet de l'UEMOA.

2. Y ont pris part S.E.M. Yayi Boni, Président de la République du Bénin et Président en exercice de l'Union Africaine; S.E.M. Blaise Compaoré, Président du Faso et médiateur de la CEDEAO au Mali; S.E.M. Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger; S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République Togolaise et Président en exercice de l'UEMOA; S.E.M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal; S.E.M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo et Président du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine pour le mois de juin 2012; S.E.M. Goodluck Jonathan, Président de la République Fédérale du Nigéria et médiateur associé au Mali, représenté par S.E.M. Nurudeen Mohammad, ministre délégué aux Affaires Etrangères du Nigéria; et S.E.M. Modibo Diarra, Premier Ministre du Mali.

3. Ont également pris part à cette rencontre S.E.M. Daniel Kablan Duncan, ministre des Affaires Etrangères de Côte d'Ivoire et Président du Conseil des Ministres de la CEDEAO; S.E.M. Djibril Bassolé, ministre des Affaires Etrangères du Burkina Faso; S.E.M. Kadré Désiré Ouédraogo, Président de la Commission de la CEDEAO; et S.E.M. Saïd Djinnit, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'ouest.

4. Le médiateur pour la crise malienne a fait une présentation sur la situation grave au Nord Mali et sur les perspectives de dialogue avec les mouvements armés maliens.

5. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont fermement condamné les viols, pillages, vols, tueries et la destruction des sites culturels, perpétrés par les mouvements armés au Nord Mali.

6. Compte tenu de la violation flagrante des droits de l'homme, de la situation humanitaire grave et de ses conséquences sur la paix et la sécurité régionale et internationale, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont réaffirmé leur décision d'envoyer des troupes au Mali.

7. A cet égard, ils ont instruit la Commission de la CEDEAO de poursuivre la préparation de la Force en Attente de la CEDEAO et ont demandé aux Présidents en exercice de la CEDEAO et de l'Union Africaine de saisir le Conseil de Sécurité des Nations Unies afin d'obtenir un mandat autorisant le déploiement des troupes sous le

chapitre 7 de la Charte des Nations Unies pour mener toutes les actions nécessaires au rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali et au besoin par l'usage de la force.

8. Ils ont demandé au médiateur de poursuivre les négociations avec les parties prenantes à l'exclusion des groupes terroristes.

9. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont invité le Conseil de Sécurité des Nations Unies à soutenir les institutions de la transition au Mali et à sanctionner les auteurs de toute entrave au processus de transition et de restauration de l'ordre constitutionnel en cours.

10. Ils ont réaffirmé la non-reconnaissance du CNRDRE par la CEDEAO et de tout statut de Chef d'Etat ou d'ancien Chef d'Etat au Capitaine Amadou Sanogo.

S.E.M. Kadré Désiré OUEDRAOGO